



Carnet de santé et garde alterné

Par **poulo02**, le **20/11/2013 à 19:32**

Bonjour, je suis dans une procédure de divorce depuis 2ans, j'ai 2 filles issu de mon mariage, et je demande la garde alterné, jusque cas démontré un maximum de preuve concerné les horaires de travail de Madame et le temps qu'elle consacre aux enfants, en vain, même la cour d'appel ma débouté. Maintenant Madame ne me fournie plus les carnets de santé les jours d'hébergement et ne veut rien entendre sur ce sujet. J'aimerais savoir ce que je peux faire, pour que la justice me donne enfin raison, sur mes démarches. Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **21/11/2013 à 03:33**

Bonjour, sauf si l'une de vos filles a un problème grave de santé, il n'y a pas de nécessité à avoir le carnet de santé, cordialement

Par **aliren27**, le **21/11/2013 à 07:13**

Bonjour, [citation]sauf si l'une de vos filles a un problème grave de santé, il n'y a pas de nécessité à avoir le carnet de santé, [/citation] je nuancerai ma réponse..... Il faut savoir que le carnet de santé **appartient aux enfants**, et les Juges voient d'un très mauvais oeil un parent qui "s'accapare" le carnet de santé. [fluo]Les Juges peuvent retirer l'autorité parentale à un parent "gardien" qui refuse de confier le carnet de santé à son ex lors des Droits de visite et d'hébergement[/fluo]. Et c'est justifié: imaginez qu'un enfant qui ne doit pas prendre certains traitements, qui a des contre indications, ait un accident pendant qu'il est avec le parent "non

gardien", et qu'il n'ait pas son carnet de santé parce que son ex refuse de lui donner le carnet (le prétexte bidon classique: je ne lui donne pas parce qu'il ne me le rendra pas). Dans ce cas, s'il arrive un problème à l'enfant, si l'enfant reçoit un traitement inadapté parce que les médecins n'ont pas pu avoir le carnet de santé qui indiquait les informations médicales, le parent qui a joué à "je te donnerai pas le carnet de santé" peut s'attendre à avoir de gros problèmes.

Vous pouvez adresser un courrier RAR au JAF, afin qu'il fasse le nécessaire pour que le carnet de santé "suive" l'enfant lors des gardes alternées.

Cordialement

Par **arreeu**, le **21/11/2013** à **13:28**

c'est quand meme mieux que le carnet suive l'enfant, la maladie ne se prévient pas, elle arrive et quand l'enfant a des soucis de santé et que le parent non gardien ne connaît pas les allergies possibles ou autre problème, la santé du petit peut être mis en danger